

### Article 7 : COMMENT S'INSCRIRE

L'inscription est gratuite.

Une possibilité de repas sur le site de la caserne Redoute est possible pour le prix de 13€.

La feuille d'inscription est à retourner complétée et accompagnée du règlement pour les repas réservés par chèque à l'ordre de **CERCLE MIXTE**, avant le 24 septembre 2018 à l'adresse suivante :

### GENDARMERIE NATIONALE

EDSR de la Martinique – Caserne Redoute – BP 616 - 97261 FORT DE FRANCE

mail : [edsrmq@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:edsrmq@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Chaque inscription sera confirmée individuellement par mail jusqu'à concurrence du nombre maximal de participants autorisés.

### Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation à reproduire, publier pour dix ans, pour la France et pour l'Europe, les photographies les représentants prises au cours de la journée. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et la participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et au sein des services publics, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, triptyques, cd-rom, dvd, internet, intranet.

### Article 9 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT et LES CO-ORGANISATEURS

Par son inscription à la manifestation et l'émargement du bulletin d'inscription, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incident ou accident qu'il pourrait provoquer au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents, ainsi que toutes les personnes aidant à l'organisation de la manifestation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.

L'organisateur  
EDSR Martinique

# Rallye Moto Gendarmerie 2018

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



**DIM**

**30**

Sept  
2018

07h30  
17h30



Caserne REDOUTE  
Rte REDOUTE  
97200 FORT DE  
FRANCE

Inscriptions et renseignements par mail :  
[edsrmq@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:edsrmq@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
et au 05.96.59.90.93

Clôture des inscriptions le : 21 sept 2018



Ateliers techniques et pratiques  
encadrés par des gendarmes  
motocyclistes de l'EDSR.



## BULLETIN D'INSCRIPTION au Rallye Moto Gendarmerie le 30 septembre 2018

À RENVOYER AVANT LE 24 septembre 2018 DUMENT REMPLI :

**GENDARMERIE NATIONALE - EDSR Martinique**  
**Caserne REDOUTE – Rte REDOUTE - 97200 FORT-DE- FRANCE**

**Pilote :** NOM :..... Prénom :.....  
né(e) le : .....  
adresse :.....  
n°portable :.....  
mail :.....

**Passager :**  OUI  NON

**Moto :** Marque :..... Type : Roadster / Custom / Sportive / Trail / GT / Scooter  
Cylindrée : .....

**Assurance :**  
Nom :.....N° contrat :.....Validité du ..... au.....

**Permis de conduire :**  
N° :..... du .....préfecture : ..... catégories :.....

**Expérience :**  
Kilomètres parcourus par année en moto :.....

### RÈGLEMENT

#### Article 1 : PRÉSENTATION

Une journée de prévention routière « **Rallye Moto Gendarmerie** » se déroulera sur les routes de la Martinique, le dimanche 30 septembre 2018, suivant le programme et les modalités détaillés dans les articles du présent règlement.

Elle sera organisée dans le cadre du Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière (PDASR) par l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Martinique et de la coordination départementale de sécurité routière.

Cette journée, soutenue par le plan départemental d'actions de sécurité routière, vise à sensibiliser les motocyclistes civils martiniquais sur les risques routiers et approfondir leurs connaissances à la conduite d'un deux roues motorisés à partir de 125 cm<sup>3</sup>.

#### Article 2 : INSCRIPTIONS

Seules les motocyclettes et scooters d'au moins 125 cm<sup>3</sup> sont autorisées à participer à cette formation. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée à l'adresse indiquée, dans la limite de **100 machines**. Pour des raisons d'organisation, la date limite des inscriptions est fixée au **24 septembre 2018 à 18 heures**.

#### Article 3 : SÉCURITÉ

Le port du casque et des gants homologués est obligatoire, le port des vêtements adaptés à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité.

La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation .

Cette opération, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est organisée sur le site de la caserne Redoute et sur routes ouvertes à la circulation. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation sur les communes traversées et les consignes de sécurité.

Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant sans que cela n'ouvre le droit à remboursement des frais engagés.

#### Article 4 : FORMALITÉS

Les participants devront se présenter le dimanche 30 septembre 2018 à l'EDSR de la Martinique, Rte de Redoute 97200 Fort-de-France entre 07h30 et 08h00. Le début des activités est prévu à 8 heures 30. Dans la mesure du possible, effectuer le ravitaillement en carburant avant de vous présenter sur le site.

A l'issue des premières formalités d'accueil, une vérification des documents administratifs (permis de conduire, certificat d'immatriculation et assurance), de l'état général des machines (pneumatiques, éclairage, échappement, plaque d'immatriculation) et des équipements du pilote sera réalisée.

#### Article 5 : ASSURANCE

Chaque participant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant toutes les activités de la journée.

#### Article 6 : PROGRAMME

De 07h30 à 08h00 accueil des participants, vérifications des documents et des machines, remise des dossards et café de bienvenue avec viennoiseries offertes.

- 08 h 30 début des activités : Départ de la moitié des participants pour un circuit de 100 kms. Les participants sont répartis en rames de 6 ou 7 maxi. Chaque rame étant encadrée par 1 motocycliste gendarmerie et un motocycliste d'un club de moto.
- La deuxième moitié reste sur la caserne de Redoute et se répartit en 3 ateliers :
  - Atelier 1 : code de la route encadré par 2 inspecteurs de la DEAL
  - Atelier 2 : trajectoire de sécurité présentation théorique et pratique sur la route de Saint-Joseph
  - Atelier 3 : présentation des matériels gendarmerie et démonstration déclenchement airbag (M.Moto)
- 12h30 : Déjeuner pris en commun au mess (à la charge des participants).
- 14h00 : Reprise des activités avec inversion des groupes du matin.
- 17h30 : Remise des prix ( coupes + lots ) en présence des autorités administratives et de la presse.
- 18h00 : Petit cocktail de clôture sous le carbet du cercle mixte.

L'organisation se réserve le droit de modifier le programme.

Je soussigné (nom, prénom)..... reconnais avoir été informé que je suis tenu de respecter le code de la route et que la responsabilité de l'État ne pourra être engagée en cas d'incident ou d'accident le **30 septembre 2018** dans le cadre de la journée de formation à la conduite moto.

Je certifie exact les renseignements mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissances du règlement et en accepter les termes. J'autorise les services de l'État à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les photographies me représentant, prises le 6 mai 2018 (article 9 du règlement).

A

le

Signature